



NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sommaire

1. Introduction	4
2. Compte Administratif 2023 – Présentation tous budgets	5
3. BUDGET PRINCIPAL – Les résultats et les grandes masses budgétaires	6
4. BUDGET PRINCIPAL – Présentation détaillée.....	7
4.1. La section de fonctionnement.....	7
a) Les recettes de fonctionnement	8
b) Les dépenses de fonctionnement.....	11
c) Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement de 2018 à 2023.	14
4.2. La section d’Investissement.....	15
a) Les dépenses d’investissement.....	15
b) Les recettes d’investissement.....	17
c) La dette.....	17
5. Les Budgets Annexes	19
5.1. Le budget annexe REOMI – Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.....	19
5.2. Le budget annexe Assainissement Régie.....	25
5.3. Le budget annexe SPANC (Service Public d’Assainissement Non Collectif).....	31
5.4. Le budget annexe ZONES D’ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	32
5.5. Le budget annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE.....	34
5.6. Le budget annexe PÉPINIÈRE D’ENTREPRISES.....	34
5.7. Le budget annexe PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.....	35
6. Les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP).....	37
7. Budget Principal – Rétrospective 2019-2023.....	38
8. Budget Principal – Les ratios légaux.....	41

Eléments de contexte :

L'article 107 de la loi NOTRe est venue compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant «*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux*».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

1. Introduction

Le compte administratif est le document budgétaire établi par l'exécutif de la collectivité (l'ordonnateur) pour retracer sa gestion.

De son côté, le comptable de la collectivité procède indépendamment de l'élu à l'élaboration de son compte de gestion.

Pour chaque budget, le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable doivent être parfaitement conformes.

Le budget d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunal se compose d'un document principal [le budget principal], retraçant l'essentiel des écritures comptables de la collectivité. Cependant, la loi impose d'individualiser certaines écritures dans des annexes [les budgets annexes], par souci de transparence, ou pour certains services, pour vérifier que les dépenses sont couvertes par les seules redevances des usagers concernés.

En 2023, la comptabilité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été tenue sur un budget principal et 7 budgets annexes, relatifs à des services publics industriels et commerciaux (SPIC) ou administratifs (SPA) distincts :

- Le Budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)
- Le Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE
- Le Budget annexe SPANC
- Le Budget annexe PORTS
- Le Budget annexe Zones d'Activités Economiques
- Le Budget annexe Ensemble Immobilier Bégaudière
- Le Budget annexe Pépinière d'Entreprises

Les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes sont parfaitement conformes aux comptes de gestion du Trésorier de la Communauté d'Agglomération.

Le passage en agglomération avec la prise des compétences mobilités et PLUI et la poursuite du développement de son action sociale à travers le CIAS expliquent l'évolution importante de ses dépenses entre les exercices 2023 et 2022.

Afin de financer ses nouvelles compétences et de poursuivre sa politique d'aide à l'habitat, son programme de réseaux d'eaux pluviales, de voirie communautaire et de soutien de ses communes membres, la Communauté d'Agglomération a voté une hausse des taux ménages de 5% en 2023.

A noter que l'exercice 2023, enregistre pour la première année les écritures relatives à la taxe de séjour en dépenses et recettes de fonctionnement. Ce produit est entièrement reversé à l'office de tourisme intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

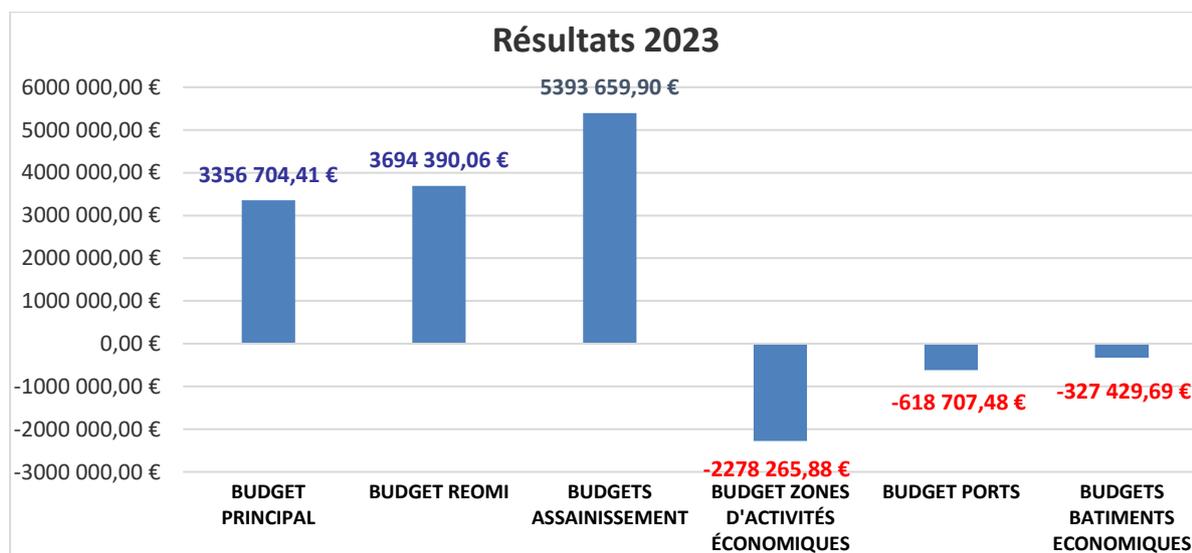
2. Compte Administratif 2023 – Présentation tous budgets

Le tableau ci-dessous présente la version consolidée du compte administratif 2023 tous budgets confondus.

La somme des budgets s'établit à 89 millions d'euros, dont 59 M€ en fonctionnement et 30 M€ en investissement, pour un résultat excédentaire de 9,2 millions d'euros.

Budgets en €	BUDGETS AGREGES	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET REOMI	BUDGETS ASSAINISSEMENT	BUDGET ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	BUDGET PORTS	BUDGETS BATIMENTS ECONOMIQUES
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Recettes	58 537 088,63 €	37 660 876,52 €	10 261 477,60 €	8 660 103,80 €	1 220 759,81 €	596 728,93 €	137 141,97 €
Dépenses	55 593 393,46 €	36 392 358,38 €	10 278 115,62 €	7 030 347,53 €	1 220 759,81 €	595 195,93 €	76 616,19 €
Report résultat de 2022	5 637 849,70 €	3 786 787,64 €	1 888 098,27 €	-635,24 €	0,00 €	0,00 €	-36 400,97 €
RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	8 581 544,87 €	5 055 305,78 €	1 871 460,25 €	1 629 121,03 €	0,00 €	1 533,00 €	24 124,81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Recettes	18 726 644,78 €	8 140 066,26 €	801 779,51 €	8 747 716,80 €	523 205,15 €	436 741,01 €	77 136,05 €
Dépenses	29 866 205,83 €	12 485 687,27 €	2 197 317,58 €	14 016 015,02 €	966 168,66 €	8 486,05 €	192 531,25 €
Report résultat de 2022	6 109 109,12 €	978 978,37 €	4 396 415,34 €	4 003 274,16 €	-1 835 302,37 €	-1 137 478,89 €	-296 777,49 €
RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	-5 030 451,93 €	-3 366 642,64 €	3 000 877,27 €	-1 265 024,06 €	-2 278 265,88 €	-709 223,93 €	-412 172,69 €
Restes à Réaliser en recette	16 921 427,84 €	6 594 573,35 €	733 021,46 €	7 993 833,03 €	0,00 €	400 000,00 €	1 200 000,00 €
Restes à Réaliser en dépenses	11 252 169,46 €	4 926 532,08 €	1 910 968,92 €	2 964 270,10 €	0,00 €	311 016,55 €	1 139 381,81 €
RÉSULTAT 2023 avec les restes à réaliser	638 806,45 €	-1 698 601,37 €	1 822 929,81 €	3 764 538,87 €	-2 278 265,88 €	-620 240,48 €	-351 554,50 €
RÉSULTAT CUMULE 2023	9 220 351,32 €	3 356 704,41 €	3 694 390,06 €	5 393 659,90 €	-2 278 265,88 €	-618 707,48 €	-327 429,69 €

Ce résultat excédentaire, généré par le budget principal et les budgets annexes REOMI et ASSAINISSEMENT, permet de financer des opérations d'investissement importantes (les aides à l'habitat, le programme de pistes cyclables et de réseaux d'assainissement, la nouvelle station d'épuration, la réhabilitation des déchèteries, le renouvellement des camions de collecte et la réalisation de zones d'activités économiques).



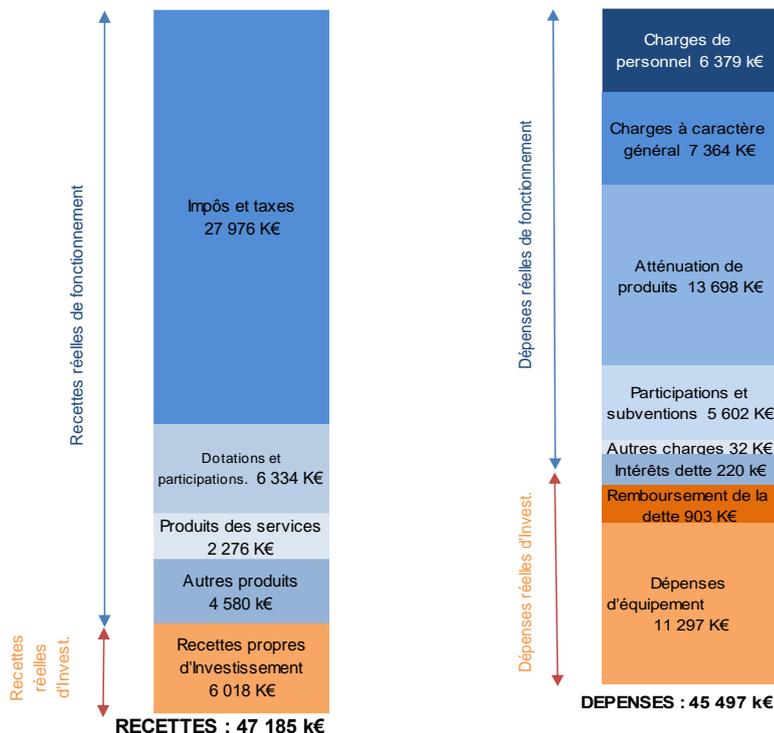
3. Budget Principal – Les résultats et les grandes masses budgétaires

Le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat global de 3 369 424,12 € sur le budget principal, décomposé ainsi :

- report des résultats antérieurs pour + 4 765 766,01 €,
- résultats d'exécution 2023 pour – 3 077 102,87 €,
- solde déficitaire des restes à réaliser pour + 1 668 041,27 €.

SECTION	Résultats reportés 2022	Résultats d'exécution 2023	Résultats de clôture 2023	Solde restes à réaliser	Résultats cumulés
Fonctionnement	3 786 787,64 €	1 268 518,14 €	5 055 305,78 €	0,00 €	5 055 305,78 €
Investissement	978 978,37 €	-4 345 621,01 €	-3 366 642,64 €	1 668 041,27 €	-1 698 601,37 €
TOTAL	4 765 766,01 €	-3 077 102,87 €	1 688 663,14 €	1 668 041,27 €	3 356 704,41 €

LES GRANDES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL



Les impôts et taxes constituent la plus grande part des recettes de la Communauté d'Agglomération soit 27,9 M€. Le produit net de fiscalité est en réalité plus faible, du fait du reversement d'une partie importante de ces recettes au fonds national de garantie individuelle de ressources (7,6 M€) au titre de la péréquation avec d'autres EPCI.

4. Budget Principal – Présentation détaillée

4.1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement, où sont inscrites les dépenses et recettes courantes, présente un **excédent de 5 055 305,78 €** en progression de 1 268 518,14 € par rapport à 2022.

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Charges à Caractère général	7 364 226,17 €	5 317 851,31 €	38,48%	2 046 374,86 €
Charges de personnel	6 379 283,25 €	5 887 803,68 €	8,35%	491 479,57 €
Autres charges de gestion courante	5 602 089,72 €	4 589 444,18 €	22,06%	1 012 645,54 €
Charges financières	220 262,94 €	153 784,24 €	43,23%	66 478,70 €
Charges exceptionnelles	9 009,49 €	29 606,89 €	-69,57%	20 597,40 €
Provisions	23 400,00 €	- €		23 400,00 €
Atténuation de produits	13 698 289,39 €	11 713 380,46 €	16,95%	1 984 908,93 €
Dépenses réelles	33 296 560,96 €	27 691 870,76 €	20,24%	5 604 690,20 €
Opérations d'ordre	3 095 797,42 €	3 998 243,95 €	-22,57%	902 446,53 €
TOTAL	36 392 358,38 €	31 690 114,71 €	14,84%	4 702 243,67 €

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Atténuations de charges	93 082,18 €	68 139,26 €	36,61%	24 942,92 €
Produit des services	2 276 362,50 €	2 167 811,66 €	5,01%	108 550,84 €
Impôts et taxes	27 976 510,90 €	24 226 492,00 €	15,48%	3 750 018,90 €
Dotations et participations	6 334 124,60 €	4 995 858,32 €	26,79%	1 338 266,28 €
Autres produits de gestion courante	599 014,60 €	601 191,04 €	-0,36%	2 176,44 €
Produits financiers	17,05 €	12,24 €	39,30%	4,81 €
Produits exceptionnels	70 988,17 €	1 447 023,21 €	-95,09%	1 376 035,04 €
Reprise sur provisions	30 200,00 €	33 600,00 €	-10,12%	3 400,00 €
Recettes réelles	37 380 300,00 €	33 540 127,73 €	11,45%	3 840 172,27 €
Opérations d'ordre	280 576,52 €	324 738,23 €	-13,60%	44 161,71 €
Total hors report du résultat	37 660 876,52 €	33 864 865,96 €	11%	3 796 010,56 €
Excédent reporté	3 786 787,64 €	1 612 036,39 €	134,91%	2 174 751,25 €
TOTAL	41 447 664,16 €	35 476 902,35 €	17%	5 970 761,81 €

Résultat	5 055 305,78 €	3 786 787,64 €	33,50%	1 268 518,14 €
----------	----------------	----------------	--------	----------------

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 14,84 %, ceci s'explique par le transfert de la compétence « mobilités » suite au passage en communauté d'agglomération et de l'évolution de la participation versée au CIAS pour 7% et au reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme intercommunal représentant 6% de l'évolution.

Les dépenses réellement exécutées (ou dépenses réelles) sont en hausse de 20,24 % par rapport à 2021.

- Charges à caractère général (achats et prestations de services) – chapitre 011

Elles s'établissent à 7 364 226,17 € et sont en progression de 2 046 K€ (+ 38,48%) par rapport à 2022 en raison :

- ⇒ Du transfert par la REGION de la gestion des transports scolaires (+1 547 k€)
- ⇒ Du coût des fluides, eau, électricité et gaz (+222 k€)
- ⇒ Du crédit-bail de la gendarmerie indexé sur l'Euribor (+ 167 k€)
- ⇒ De la rémunération des partenaires pour l'attribution des aides à l'habitat (+139 k€)
- ⇒ Des formations (+53 k€)
- ⇒ De l'entretien de la voirie et des pistes cyclables (+68 k€)
- ⇒ Des actions au titre de la prévention routière (+25 k€).

Ces hausses sont partiellement compensées par :

- La baisse des honoraires et études (-190 k€)
- La baisse des frais de communication et manifestations (-40 k€)

Charges de personnel – chapitre 012 :

La masse salariale de la Communauté d'Agglomération s'établit à 6 379 283,25 €. En hausse de 8,35% (+ 491 k€) par rapport à 2022 pour les raisons suivantes :

- ⇒ Créations de postes et nouveaux services : + 122 k€
 - Service Communication : + 30 k€
 - Service habitat : + 34 k€
 - France services : + 42 k€
 - Apprentis : 16 k€
- ⇒ Des postes créés en 2022 rémunérés sur 12 mois en 2023 : +114 k€
 - Mobilités : +56 k€,
 - Culture : +19 k€,
 - Urbanisme : + 31 k€,
 - Secrétariat général : + 8 k€.
- ⇒ Mouvements interne de personnel et remplacements : +135 k€
 - Services ressources : + 8 K€,
 - Urbanisme : + 24 k€
 - Multiplexe : +48 k€
 - Taxe de séjour : + 18 k€
 - Développement économique : + 13 k€
 - Habitat : + 24 k€

- ⇒ Le GVT (glissement vieillesse technicité) : + 205 k€
Chaque année, l'ancienneté globale du personnel progresse avec une conséquence sur les indices pris en compte. S'ajoutent à cette évolution naturelle, des progressions individuelles suite à l'obtention d'un examen ou d'un concours. A cela, en 2023, est intervenue une hausse du point d'indice de 1,5%, au 1^{er} juillet et la mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).
- ⇒ Des dépenses annexes à la masse salariale (indemnité de rupture conventionnelle, indemnités de chômage, validation de services, assurance du personnel, médecine du travail, œuvres sociales) : -85 K€

- **Autres charges de gestion courante – chapitre 65**

Ce chapitre, qui s'élève à 5 602 089,72 €, en hausse de 22,06% s'expliquant principalement par le versement de la participation au CIAS.

Les principales variations sont :

- ⇒ La participation versée au CIAS : + 798 k€
- ⇒ La participation aux budgets annexes PORTS et SPANC : + 108 k€
- ⇒ Les redevances au titre des logiciels hébergés : + 45 k€
- ⇒ La participation versée au syndicat départemental d'incendie et de secours : + 44 K€
- ⇒ Les indemnités versées aux élus : + 12 k€
- ⇒ La participation versée aux syndicats de marais : -18 k€
- ⇒ Les redevances pour les droits d'auteurs des artistes : -20 k€
- ⇒ Subventions aux collègues pour les projets pédagogiques : +12 k€
- ⇒ Les subventions aux associations : +31 k€
(en 2022 : Circuit des plages vendéennes, Comité Départemental Olympique et Sportif, Team Vendée, Mission Locale Vendée Atlantique, INOV, amicale du personnel du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, Association du Bourgenay Golf, Association BRETEAM, Judo Côte de Lumière)

- **Charges Financières - chapitre 66**

Les intérêts d'emprunt du budget principal s'élèvent à 220 262,94 € et sont en augmentation de 66 478,70 € (+ 43,23 %).

La contractualisation d'un prêt pour le financement des réseaux d'eaux usées explique l'évolution du chapitre de + 49 k€.

La prise en compte des intérêts courus non échus des prêts contractés en 2023 ainsi que les frais du recours à la ligne de trésorerie entraînent une augmentation des charges financières de 28 k€.

Le vieillissement des prêts permet d'atténuer (-10 k€) le coût du nouveau prêt.

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élève à 16 433 988,73 € avec un taux moyen de 1,86 %. La dette de la Communauté d'Agglomération est présentée en détail dans la suite de ce rapport.

- Attribution de Compensation, DSC et FNGIR :

Ce chapitre est en progression de 1 984 908,93 € et s'élève à 13 698 289,39 €. Cette forte évolution s'explique par la comptabilisation pour la première année du reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme intercommunal et au département pour un montant de 1 946 552,28 €.

Les autres variations enregistrées sur ce chapitre sont :

- ⇒ Une réduction de l'attribution de compensation de 12 932,94 € qui passe de 3 583 329,35 € à 3 570 396,41 € afin de tenir compte des charges supportées pour la gestion des eaux pluviales.
- ⇒ Une réduction de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 26 458,41 €, pour s'établir à 422 027,70 €, la variation étant liée à l'indemnisation pour l'accueil des grands rassemblements des gens du voyage ;

Il est rappelé qu'afin de tenir compte des nouvelles règles de calcul introduites par la loi de finances 2020, la Communauté d'Agglomération a décidé de verser une part de la Dotation de Solidarité Communautaire à travers des fonds de concours.

Les autres paramètres ont quant à eux été conservés :

- Versement d'une participation pour l'organisation d'ateliers « musique et danse » dans les écoles,
- Réduction de la DSC pour les communes qui perçoivent des recettes fiscales liées à la présence d'un équipement communautaire,
- Versement d'une dotation spécifique aux communes qui acceptent l'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur ou à proximité de leur territoire.

Des dégrèvements sur la TASCOM et la GEMAPI, en baisse de 2 822 € par rapport à 2022 et le reversement d'un trop perçu de fraction de TVA d'un montant de 80 570 €, figurent parmi les évolutions du chapitre.

- Charges Exceptionnelles :

Les annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs constituent les mouvements sur 2023.

- Provisions :

Les provisions au titre des comptes épargne-temps des agents sont enregistrées dans ce chapitre.

b) Les recettes réelles de fonctionnement

- Produit des services – chapitre 70 :

Ce chapitre, qui s'élève à 2 276 362,50 €, en hausse de 5,01% s'expliquant principalement par la mise en place de la facturation du transport scolaire et la facturation du service commun au CIAS.

Les principales variations sont :

- ⇒ Titres de transports scolaires : + 108 k€
- ⇒ Entrées au multiplexe aquatique : + 18 k€
- ⇒ Billetterie La Balise : - 46 k€ (En 2022 avait été comptabilisé 100 k€ de 2021)
- ⇒ La facturation des assistances à maîtrise d'ouvrage, ingénierie et informatique aux communes : - 67 k€ (L'année 2022 avait comptabilisé des reliquats des exercices précédents)
- ⇒ La refacturation du service commune au CIAS : + 190 k€ (en 2022 seulement 4 mois)
- ⇒ La refacturation des frais de siège aux budgets annexes REOMI et ASSAINISSEMENT REGIE, à la SEM des PORTS et de personnel au budget ZAE : - 61 k€
- ⇒ Recettes des lignes régulières - 15 k€ (En 2022 15 k€ de régularisation)
- ⇒ Gestion des aires d'accueil des gens du voyage : - 10 k€
- ⇒ Vente d'eau du barrage : -8 k€

- Produit des impôts – chapitre 73

Le produit de la fiscalité progresse de 3 750 018,90 €, dont 1 970 550,90 € qui concernent le produit de la taxe de séjour et 1 778 468 € la fiscalité communautaire.

La progression des bases du fait de l'inflation conjuguée à l'augmentation de 5% des taux ménages ont permis de générer un produit supplémentaire de 834 000 €.

La Cotisation Foncière des Entreprises a vu ses bases progressées de 5,36% procurant un produit supplémentaire de 182 182 €.

Le passage de 6€ à 7€ par habitant de la taxe GEMAPI à quant à lui procuré 79 000 € de produit supplémentaire.

La fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a généré un produit supplémentaire de 235 359 €.

Les autres taxes, Cotisation sur la Valeur Ajoutée de Entreprises (CVAE), Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER) ont progressées de 395 200 € en 2023.

Répartition des produits fiscaux par type de taxes

Type de taxes	Produit 2023	Produit 2022	Evolution	
			En €	en %
Cotisation foncière des entreprises	3 581 276,00 €	3 399 084,00 €	182 192,00 €	5,36%
Fraction de TVA	9 001 565,00 €	8 766 206,00 €	235 359,00 €	2,68%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5 914 873,00 €	5 388 414,00 €	526 459,00 €	9,77%
Taxe sur le foncier bâti	2 442 557,00 €	2 153 722,00 €	288 835,00 €	13,41%
Taxe sur le foncier non bâti	33 699,00 €	29 740,00 €	3 959,00 €	13,31%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	148 312,00 €	133 492,00 €	14 820,00 €	11,10%
GEMAPI	520 232,00 €	441 242,00 €	78 990,00 €	17,90%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 810 316,00 €	2 510 296,00 €	300 020,00 €	11,95%
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	302 200,00 €	266 044,00 €	36 156,00 €	13,59%
TASCOM	1 077 512,00 €	1 018 925,00 €	58 587,00 €	5,75%
Taxe sur les friches commerciales	5 028,00 €	4 593,00 €	435,00 €	9,47%
Total	25 837 570,00 €	24 111 758,00 €	1 725 812,00 €	7,16%
Rôles complémentaires	168 390,00 €	114 734,00 €	53 656,00 €	46,77%
Total fiscalité communautaire	26 005 960,00 €	24 226 492,00 €	1 779 468,00 €	7,35%
Taxe de séjour	1 970 550,90 €		1 970 550,90 €	
TOTAL	27 976 510,90 €	24 226 492,00 €	3 750 018,90 €	15,48%
			-3 750 018,90 €	

Le tableau ci-dessous présente les taux de fiscalité appliqués par les EPCI vendéens comparables :

EPCI	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	CFE
Pays de Saint Gilles	10,46 %	2,69 %	1,95 %	23,05 %
Les Sables Agglomération	12,56 %	4,10 %	3,22 %	21,65 %
La Roche Agglomération	10,31 %	5,00 %	2,19 %	28,16 %
Terres de Montaigu	11,43 %	3,36 %	4,35 %	25,03 %

- **Dotations et subventions – chapitre 74 :**

Les dotations reçues progressent de 26,79 % (+ 1 338 K€) pour atteindre 6 334 K€ en 2023. La dotation de la REGION versée au titre de la prise de compétence « mobilités » sur une année pleine et les subventions pour les aides à l'amélioration de l'habitat représentent 90% de cette progression.

Les variations sont les suivantes :

- Dotation de REGION pour la gestion des transports scolaires et du TAD : + 855 k€
- Aides pour la mise en place des aides à l'amélioration de l'habitat : + 346 k€,
- Augmentation de la dotation d'intercommunalité versée par l'Etat : + 146 K€,
- Progression des compensations fiscales de l'Etat et du FCTVA : + 102 K€,
- Animation LEADER : + 33 k€
- Participation de l'ETAT pour l'emploi du conseiller numérique : + 22 k€
- Aides au titre de NATURA 2000, PAPI, cordon dunaire et barrage : - 78 k€
- Participations pour la culture et le patrimoine : - 23 k€
- Participation de l'ETAT à l'emploi des apprentis et à l'handicap : - 21 k€
- Participation de la REGION pour l'étude sur la qualité de l'air : - 17 k€
- Participation de l'ETAT à la réalisation du Plan Alimentaire Territorial : - 13 k€
- Aides pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage : - 10 k€
- Participations au titre du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) : - 9 k€

- **Autres produits de gestion courante – chapitre 75 :**

Le produit des loyers du parc immobilier de la Communauté d'Agglomération est en baisse de 2 176,44 € s'établissant en 2023 à 599 014,60 €.

La cession des 10 locatifs sociaux à Landevieille en 2022, a entraîné une perte de recettes de 36 900€ compensée en partie par l'évolution du loyer de la gendarmerie (+28,5 k€) et la révision des autres loyers.

- **Produits exceptionnels – chapitre 77**

Ce chapitre, en baisse de 1 376 035,04 €, enregistre les cessions immobilières et les remboursements d'assurances au titre des sinistres subis.

En 2023, le chapitre a enregistré le remboursement des sinistres pour 46 000 € et des régularisations d'écritures sur exercices antérieurs pour 19 000 € et la reprise de projecteurs à La Balise pour 5 100 €

En 2022, le chapitre avait enregistré le remboursement des sinistres subis à la gendarmerie de Saint Gilles Croix de Vie pour 67 000 € et des régularisations d'écritures sur exercices antérieurs pour 120 000 € et les cessions suivantes :

- Les locatifs sociaux à Landevieille pour 833 000 €
- L'ancien centre technique intercommunal pour 196 400 €
- Le local commercial à l'Aiguillon Sur Vie pour 160 000 €

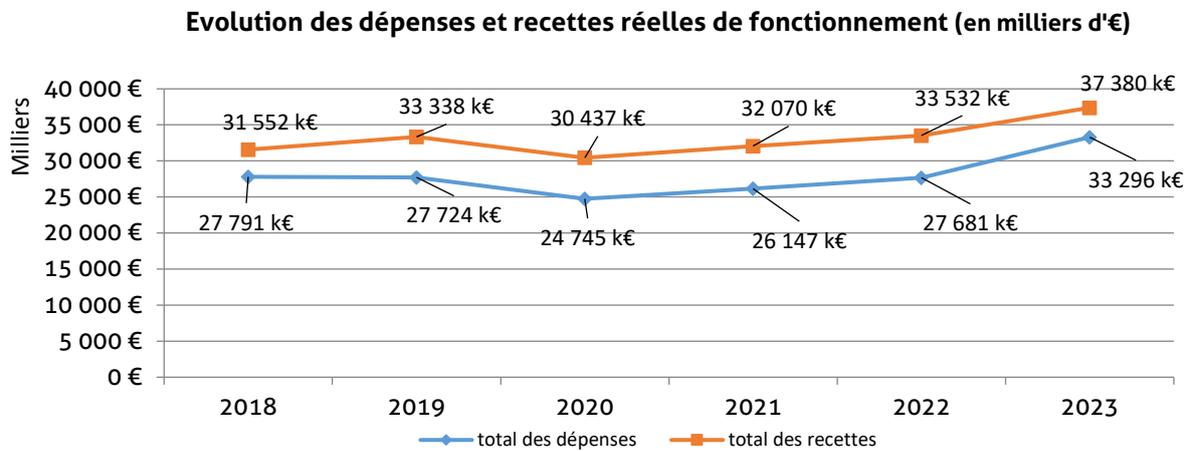
- **Reprise de provisions :**

Avec la clôture de certains dossiers, la reprise des provisions associées a été effectuée.

- **Atténuation de charges :**

Ce compte enregistre des remboursements d'arrêts maladie en hausse sur 2023 (+25 k€).

c) Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement de 2018 à 2023 :



EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

Ce graphique montre l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget principal.

La contraction de l'année 2018 correspond à l'individualisation en budget annexe de la collecte et traitement des ordures ménagères et de l'exploitation du multiplexe aquatique en année pleine. Celle de 2023 est liée à l'exercice de la compétence mobilité et la montée en puissance des dépenses exercées par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales.

4.2. Section d'Investissement

La section d'investissement dégage un déficit à fin 2023, de 3 366 642,64 €, en diminution par rapport à 2022 (- 4 345 k€).

Les restes à réaliser au 31/12/2023 sont quant à eux en excédent de 1 668 041.27 €, qui est entièrement couvert par l'excédent d'investissement.

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Dépenses d'équipement	7 428 775,89 €	4 791 805,50 €	55,03%	2 636 970,39 €
Fonds de concours	3 664 332,31 €	3 242 167,98 €	13,02%	422 164,33 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	#DIV/0!	- €
Remb. capital des emprunts	903 224,68 €	1 315 762,94 €	-31,35%	412 538,26 €
Opérations pour le compte de tiers	204 083,91 €	263 460,96 €	-22,54%	59 377,05 €
Dépenses réelles	12 200 416,79 €	9 613 197,38 €	26,91%	2 587 219,41 €
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>285 270,48 €</i>	<i>324 738,23 €</i>	<i>-12,15%</i>	<i>39 467,75 €</i>
TOTAL	12 485 687,27 €	9 937 935,61 €	25,64%	2 547 751,66 €

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
FCTVA	909 115,99 €	619 779,25 €	46,68%	289 336,74 €
Mise en réserve (1068)	- €	- €	#DIV/0!	- €
regularisation d'écritures	4 783,20 €	49 200,00 €	-90,28%	44 416,80 €
Subventions	1 220 683,48 €	894 706,19 €	36,43%	325 977,29 €
Opérations pour le compte de tiers	202 549,60 €	378 893,97 €	-46,54%	176 344,37 €
Emprunts et cautions	2 702 442,61 €	2 027 121,58 €	33,31%	675 321,03 €
Excédent d'Investissement reporté	978 978,37 €	2 948 969,04 €	-66,80%	1 969 990,67 €
Recettes réelles	6 018 553,25 €	6 918 670,03 €	-13,01%	900 116,78 €
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>3 100 491,38 €</i>	<i>3 998 243,95 €</i>	<i>-22,45%</i>	<i>897 752,57 €</i>
TOTAL	9 119 044,63 €	10 916 913,98 €	-16,47%	1 797 869,35 €

Résultat de la section d'investissement	- 3 366 642,64 €	978 978,37 €	-443,89%	- 4 345 621,01 €
--	-------------------------	---------------------	-----------------	-------------------------

a) Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'équipement :

Le cumul des dépenses d'équipement et fonds de concours est en hausse en 2023 pour atteindre 11 093 k€. En 2022 se montant atteignait 8 034 k€.

Les dépenses d'équipement de 2023 se sont principalement portées sur le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales, la réalisation de l'extension du siège administratif, la mise en place de la fibre sur le territoire et au plan de soutien aux habitants pour la rénovation énergétique de bâtiments et l'accession à la propriété et aux communes.

Détail des dépenses d'équipement 2023

Opérations	Montant en €	%
Eaux pluviales et poteaux incendie	2 975 699,10 €	26,82%
Extension siège administratif	2 072 687,24 €	18,68%
Participation montée en débit et fibre optique	1 374 146,88 €	12,39%
Participations versées dans le cadre de l'OPAH	1 161 382,00 €	10,47%
Fonds de concours versés aux communes	797 212,44 €	7,19%
Sentiers cyclables et mobilités	691 896,42 €	6,24%
Voirie communautaire	590 474,83 €	5,32%
Défense contre la mer	371 174,03 €	3,35%
Informatique (logiciels et matériel)	210 630,22 €	1,90%
Moulin des gourmands, vélo-rail et OTI	198 460,16 €	1,79%
Véhicules, mobilier, matériel technique et info.	164 644,52 €	1,48%
Salle de spectacles	159 194,97 €	1,44%
Equipements sportifs multiplexe, salle de gym, judo et golf)	98 274,45 €	0,89%
PLUI	66 072,07 €	0,60%
Enfance (multi accueils et centres de loisirs)	65 500,62 €	0,59%
Equipements annexes au Lycée	59 984,34 €	0,54%
Eglises	21 718,98 €	0,20%
Fonds de relance économique et agriculture	8 830,00 €	0,08%
Bâtiments commerciaux (salon de coiffure, restaurant)	5 124,93 €	0,05%
TOTAL	11 093 108,20 €	100,00%

Les autres dépenses d'investissement :

- Les opérations pour compte de tiers, à hauteur de 204 083,91 €, identifient les travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération pour des tiers. C'est notamment le cas pour les travaux de défense contre la mer qui sont réalisés sur le domaine public de l'Etat ou pour le compte des communes et qui n'entrent donc pas dans l'actif de la Communauté d'Agglomération.
- Le remboursement de la dette en capital atteint 903 224,68 € en 2023. En 2022 avait été remboursés par anticipation les prêts rattachés aux locatifs sociaux de Landevieille cédés en 2022 pour un montant de 474 216,44€ et le solde de 2 prêts (- 22595,25 k€). L'exercice 2023 enregistre le remboursement du nouveau prêt contracté pour le financement des eaux pluviales pour 100 000 €
- Des remboursements de dépôts de garantie aux locataires ont été effectués pour un montant de 2 238,61 €

b) Les recettes d'investissement :

Les recettes sont en baisse de 1 797 869,35 €. La baisse du résultat d'investissement Un FCTVA et des encaissements de subventions en baisse ainsi qu'un recours à l'emprunt plus faible expliquent cette baisse.

c) La dette :

La dette de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'élève au 31/12/2022 à 14 613 474,80 €.

Éléments de synthèse	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Dette globale :	16 433 988.73 €	14 613 474.80 €	↗
Taux moyen :	1,85 %	1,43 %	→
Durée résiduelle moyenne :	19.13 ans	18.78 ans	→

La répartition de cette dette par prêteur est la suivante :

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
 Banque Populaire	1 300 000,00 €	0,00 €	1
 Caisse des dépôts	3 617 023,58 €	3 475 943,01 €	2
 Crédit Agricole	713 625,26 €	156 118,71 €	2
 Caisse d'Epargne	151 000,00 €	59 927,00 €	1
 Dexia	900 000,00 €	15 000,00 €	1
 Crédit Mutuel	2 000 000,00 €	1 900 000,01 €	1
 Crédit Foncier	4 000 000,00 €	3 600 000,00 €	1
 Banque Postale	9 900 000,00 €	7 227 000,00 €	1
	22 581 648,84 €	16 433 988,73 €	10

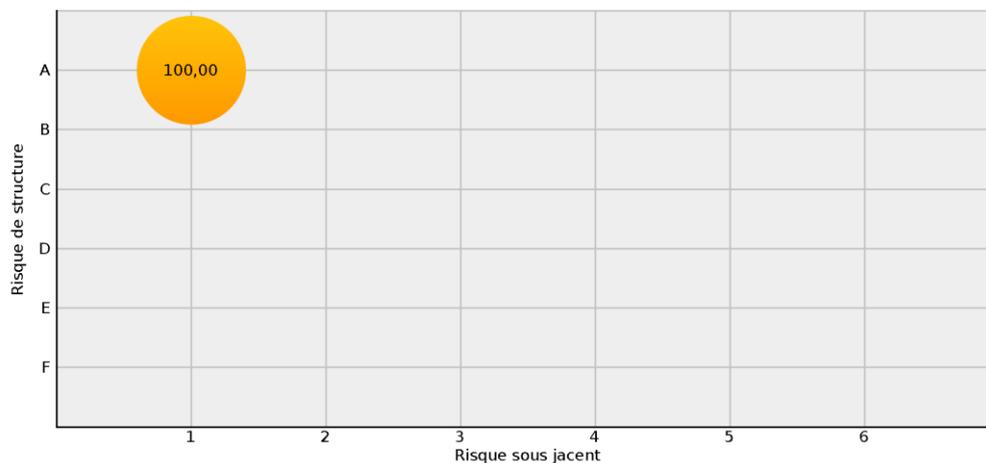
Caractéristiques de la dette :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 786 927.01 €	77,81 %	1,43 %
Variable	171 118.71 €	1,04 %	4,62 %
Livret A	3 475 943.01 €	21,15 %	3,25 %
Ensemble des risques	16 433 988.73 €	100,00 %	1,85 %

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du
CRD



Risque élevé

La capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

En 2023, la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est de 4 années.

5. Budgets Annexes

5.1. Budget annexe - REOMI

Le budget du service de collecte et de traitement des ordures ménagères a été constitué pour tenir compte du nouveau mode de financement du service : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI).

A fin 2023, ce budget annexe présente un excédent de fonctionnement de 1 871 460,25 € et un excédent d'investissement de 3 000 877,27 € soit un total cumulé de 4 872 337,52 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2023 sont quant à eux en déficit de 1 177 947,46 €, couvert par l'excédent d'investissement.

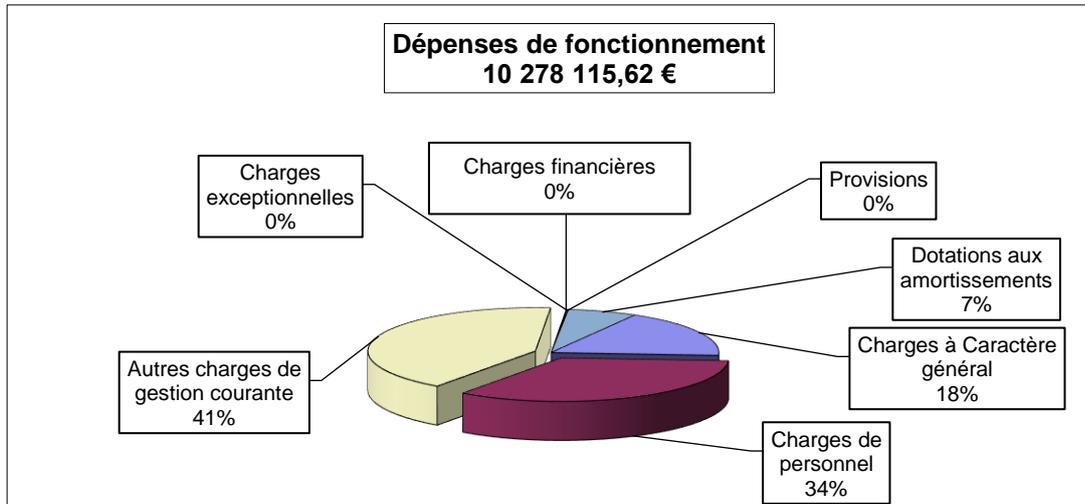
Section de fonctionnement :

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Charges à Caractère général	1 819 835,85 €	1 764 317,35 €	3,15%	55 518,50 €
Charges de personnel	3 485 600,12 €	3 350 646,61 €	4,03%	134 953,51 €
Autres charges de gestion courante	4 263 902,38 €	3 935 188,15 €	8,35%	328 714,23 €
Charges financières	1 005,83 €	1 289,84 €	-22,02%	- 284,01 €
Charges exceptionnelles	14 513,12 €	5 608,74 €	158,76%	8 904,38 €
Provisions	5 150,00 €	- €		5 150,00 €
Dépenses réelles	9 590 007,30 €	9 057 050,69 €	5,88%	532 956,61 €
Opérations d'ordre	688 108,32 €	555 637,00 €	23,84%	132 471,32 €
TOTAL	10 278 115,62 €	9 612 687,69 €	6,92%	665 427,93 €

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Atténuations de charges	115 801,02 €	96 609,70 €	19,86%	19 191,32 €
Produit des services	10 051 934,76 €	9 756 533,80 €	3,03%	295 400,96 €
Autres produits de gestion courante	9 953,27 €	13 851,12 €	-28,14%	- 3 897,85 €
Produits exceptionnels	69 399,55 €	145 784,34 €	-52,40%	- 76 384,79 €
Reprise sur provisions	- €	23 528,64 €	100,00%	- 23 528,64 €
Recettes réelles	10 247 088,60 €	10 036 307,60 €	2,10%	210 781,00 €
Opérations d'ordre	14 389,00 €	12 757,00 €	12,79%	1 632,00 €
Total hors report du résultat	10 261 477,60 €	10 049 064,60 €	2,11%	212 413,00 €
Excédent reporté	1 888 098,27 €	1 451 720,86 €	30,06%	436 377,41 €
TOTAL	12 149 575,87 €	11 500 785,46 €	5,64%	648 790,41 €

Résultat	1 871 460,25 €	1 888 097,77 €	-0,88%	- 16 637,52 €
----------	----------------	----------------	--------	---------------

Les dépenses :



- Charges à caractère général : 1 819 835,85 €

Les principales dépenses concernent :

- Les fournitures de petit équipement : 108 816,63 €
- Carburant : 479 465,85 €
- La location de camions et vêtements de travail : 104 314,89 €
- Entretien du matériel roulant, maintenance matériel et assurances : 708 501,57 €
- Remboursement de frais du budget principal 194 134,12 €

L'évolution du chapitre en 2023 à hauteur de 55 k€ est due à la location de camions (+67 k€), aux réparations des véhicules et marquage des camions (+60 k€) et aux indemnités d'imprévisions versées aux titulaires de marchés (+12k€).

Certains postes sont en baisse, le carburant (-37 k€) et les refacturations de frais de siège (-47 k€).

- Charges de personnel : 3 485 600,12 €

Les charges de personnel comportent la rémunération des agents travaillant pour le service de la collecte et de la REOMI, environ 70 agents, et une quote-part des services ressources (marchés, RH, finances, direction...).

L'évolution entre 2023 et 2022 est liée au remplacement des arrêts maladie, à l'arrivée de nouveaux agents, au renforts et saisonniers et au GVT.

- Autres charges de gestion courante : 4 263 902,38 €

- Indemnités des élus : 58 677,61 €
- Cotisation TRIVALIS : 4 185 516 €
- Créances irrécouvrables et divers : 12 398,15 €
- Quote-part d'adhésion à e-collectivités et de la subvention à l'amicale : 7 310,62€

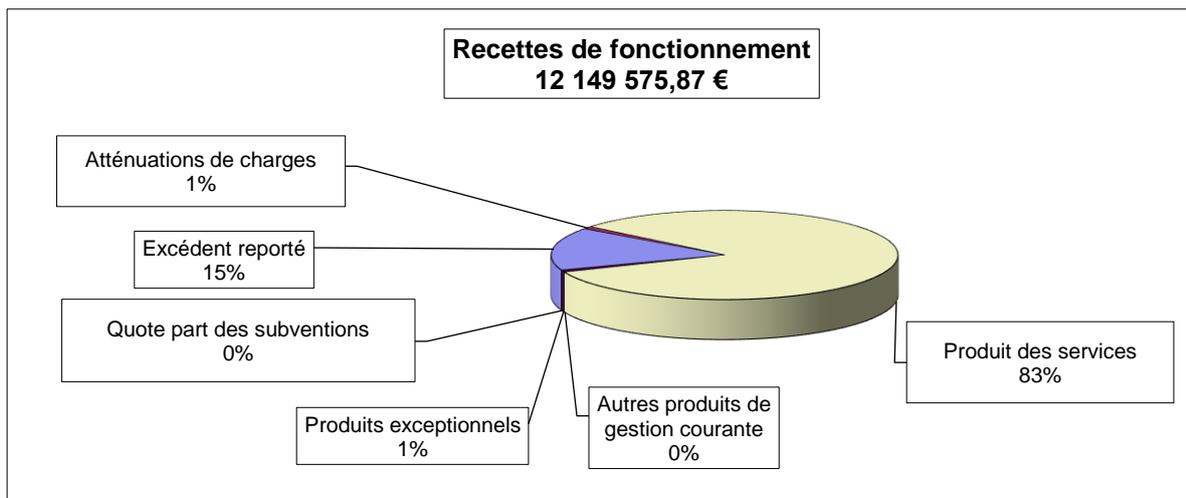
La participation versée à TRIVALIS a progressé de 332 384 € (+8,6%).

- Charges Financières : 1 005,83 €

- Intérêts du prêt : 1 029,50 €
- Intérêts courus non échus : - 23,67€

- **Charges exceptionnelles : 14 513,12 €**
 - o Dégrèvements de redevance des exercices précédents
- **Provisions : 5 150 €**
 - o Ajustement de la provision pour le Compte Epargne Temps des agents.
- **Opérations d'ordre : 688 108,32 €** correspondent aux amortissements.

Les recettes :



- **Atténuation de charges : 115 801,02 €**
Fluctuant d'une année à l'autre en fonction du remboursement des arrêts maladie.
 - **Produit des services : 10 051 934 ,76 €**
 - o Redevance ordures ménagère incitatives : 10 050 519,96 €
 - o Vente de composteurs et cartes accès points apports volontaires : 1 414,80 €
- Le nombre de foyers facturés à évolué de 3 % expliquant la hausse de la redevance.
- **Autres produits de gestion courante : 9 953,27 €**
 - o FCTVA sur dépenses entretien : 818,13 €
 - o Soutien à la communication et aux ambassadeurs du tri : 9 133,90 €,
 - o Prélèvement à la source : 1,24 €.

Le chapitre est en baisse de 3 897,858 €, en 2022 une aide au compostage de 2 804,63 € avait été versée par TRIVALIS et le FCTVA plus important.

- **Produits exceptionnels : 69 399,55 €**
 - o Remboursement par TRIVALIS trop versé en 2022 : 7 048 €,
 - o Remboursement de la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques) : 57 848,89 €
 - o Remboursements suite sinistres : 4 502,66 €,

En 2022 avait été encaissé le remboursement du camion brûlé (+69 k€) et le remboursement TRIVALIS supérieur, 57 126 €.

Section d'investissement du budget REOMI :

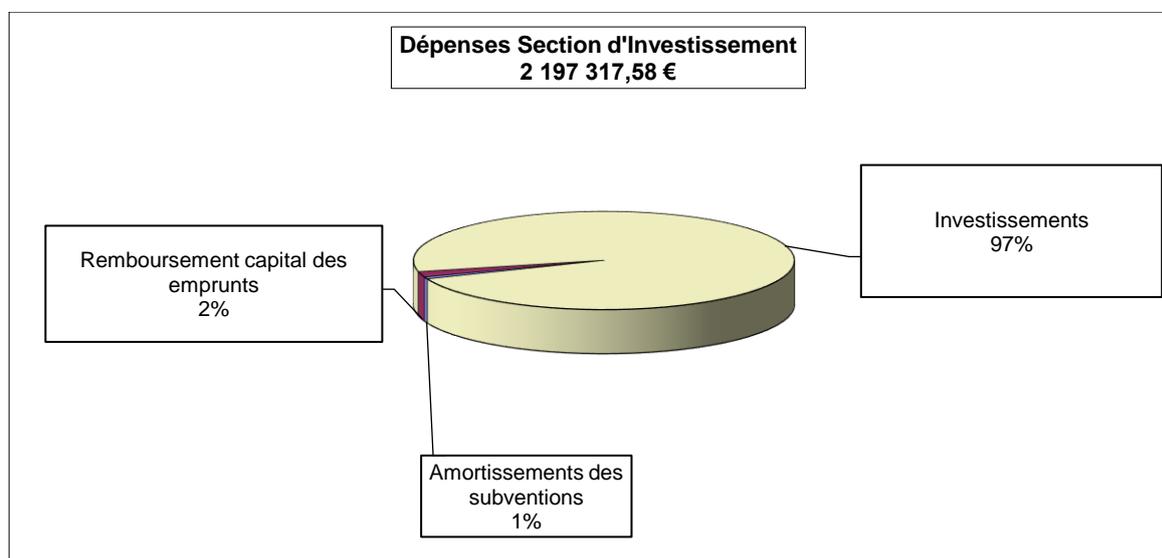
La section d'investissement au 31/12/2023 présente un excédent de 3 000 877,27 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2023 sont quant à eux en déficit de 1 177 947,46€, ce dernier est couvert par l'excédent d'investissement.

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Dépenses d'équipement	2 142 928,58 €	1 364 799,29 €	57,01%	778 129,29 €
Remb. capital des emprunts	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%	- €
Dépenses réelles	2 182 928,58 €	1 404 799,29 €	55,39%	778 129,29 €
<i>Opérations d'Ordre</i>	14 389,00 €	12 757,00 €	12,79%	1 632,00 €
TOTAL	2 197 317,58 €	1 417 556,29 €	55,01%	779 761,29 €

Recettes	Année 2023	Année 2021	En %	En €
FCTVA	449 040,92 €	55 474,44 €	709,46%	393 566,48 €
Subventions	441 450,12 €	29 625,00 €	1390,13%	411 825,12 €
Excédent d'Investissement reporté	3 619 595,49 €	4 396 415,34 €	-17,67%	- 776 819,85 €
Recettes réelles	4 510 086,53 €	4 481 514,78 €	0,64%	28 571,75 €
<i>Opérations d'Ordre</i>	688 108,32 €	555 637,00 €	23,84%	132 471,32 €
TOTAL	5 198 194,85 €	5 037 151,78 €	3,20%	161 043,07 €

Résultat de la section d'investissement	3 000 877,27 €	3 619 595,49 €	-17,09%	- 618 718,22 €
---	----------------	----------------	---------	----------------

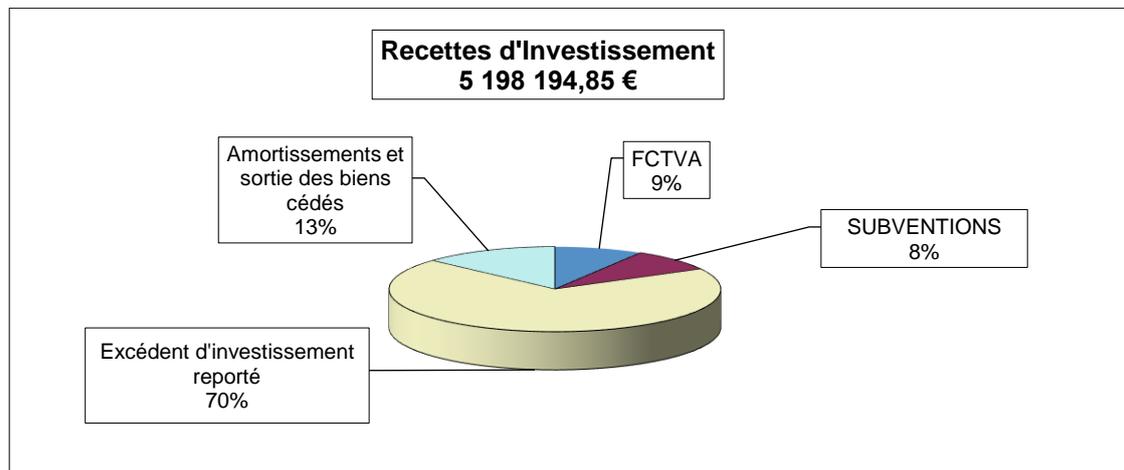


Détail des dépenses d'équipement 2023

Investissements	Montant en €
Camion à hydrogène (acompte)	738 817,50 €
2 camions bennes et caisson à déchets	706 107,71 €
Conteneurs à emballages et verres et papiers	195 908,61 €
Système d'identification des véhicules	169 893,70 €
Station à hydrogène	138 449,51 €
Bacs roulants	64 775,76 €
Installation clôture pour camions à hydrogène	39 484,70 €
Travaux à la déchèterie de Saint Hilaire de Riez	36 964,75 €
Système de contrôle d'accès aux conteneurs	23 772,00 €
Achat terrain commune de Brétignolles Sur Mer	14 284,00 €
6 guérites galvanisées pour déchèteries	9 792,00 €
Système de vidéosurveillance déchèteries	3 469,44 €
Travaux déchèterie de Brétignolles Sur Mer	1 208,90 €
TOTAL	2 142 928,58 €

Les recettes sont composées :

- du FCTVA pour 449 404,92 €
- de l'excédent d'investissement 2022 reporté pour 3 619 595,49 €
- de l'amortissement des biens immobilisés pour 688 108,32 €
- subvention régionale et ADEM pour les bennes à hydrogène pour 441 450,12 €.



Dettes :

La dette du budget REOMI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'élève au 31/12/2023 à 120 000,00 €.

Elle est composée d'un prêt à taux fixe contracté auprès du crédit mutuel en 2016. Le montant du prêt est de 400 000 €, taux fixe 0.71 %.

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

Éléments de synthèse	Au 31/12/2023
Dettes globales :	120 000.00 €
Taux moyen :	0.71 %
Durée résiduelle :	2,9 ans

5.2. Budget annexe – ASSAINISSEMENT REGIE

Le budget ASSAINISSEMENT REGIE, à fin 2023, présente un excédent de fonctionnement de 1 635 879,75 € et un déficit d'investissement de 1 264 705,10 € soit un total cumulé de + 371 174,65 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2023 sont quant à eux en excédent de 5 029 562,93 €.

Depuis cette année toutes les communes sont gérées au sein de ce budget. Le budget annexe ASSAINISSEMENT ayant été soldé en 2022.

Section de fonctionnement :

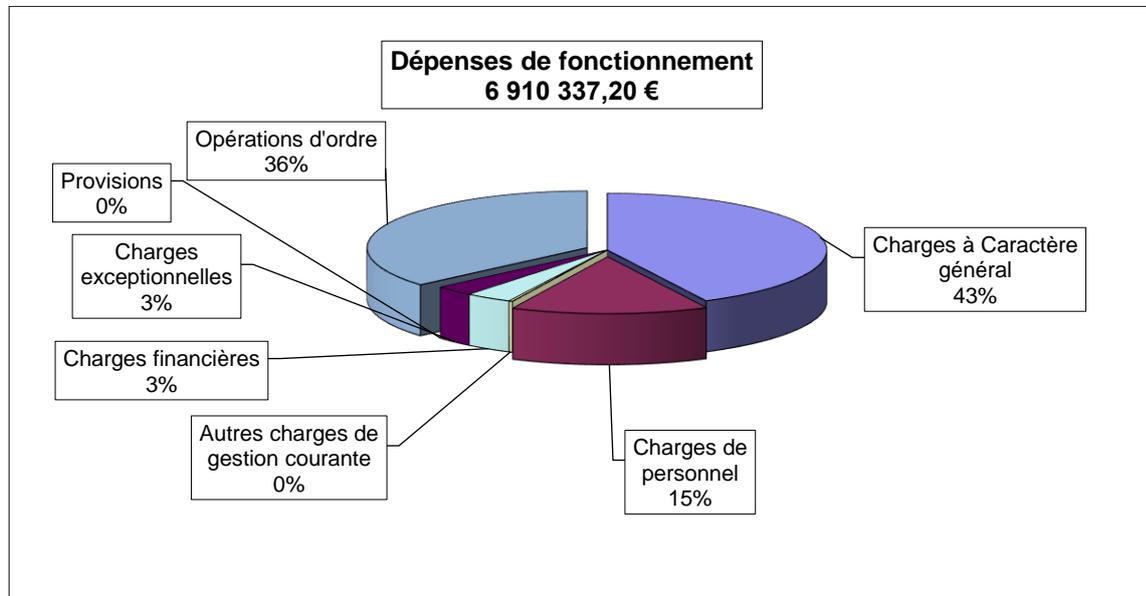
A fin 2023, la section de fonctionnement présente un **excédent de 3 217 235,32 €**.

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Charges à Caractère général	2 943 417,74 €	2 787 866,61 €	5,58%	155 551,13 €
Charges de personnel	1 000 466,86 €	971 396,55 €	2,99%	29 070,31 €
Autres charges de gestion courante	18 730,89 €	23 422,07 €	-20,03%	- 4 691,18 €
Charges financières	235 859,66 €	58 335,90 €	304,31%	177 523,76 €
Charges exceptionnelles	199 807,96 €	6 660,00 €	2900,12%	193 147,96 €
Provisions	300,00 €	2 700,00 €	-88,89%	- 2 400,00 €
Dépenses réelles	4 398 583,11 €	3 850 381,13 €	14,24%	548 201,98 €
Opérations d'ordre	2 511 754,09 €	1 348 673,70 €	86,24%	1 163 080,39 €
TOTAL	6 910 337,20 €	5 199 054,83 €	32,92%	1 711 282,37 €

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Produit des services	8 125 552,46 €	8 225 772,60 €	-1,22%	- 100 220,14 €
Subvention d'exploitation	15 921,16 €	- €		15 921,16 €
Autres produits de gestion courante	3 701,91 €	6 743,95 €	-45,11%	- 3 042,04 €
Produits exceptionnels	6 777,51 €	- €		6 777,51 €
Atténuations de charges	13 941,62 €	1 290,00 €	980,75%	
Recettes réelles	8 165 894,66 €	8 233 806,55 €	-0,82%	- 80 563,51 €
Opérations d'ordre	380 322,29 €	182 483,60 €	108,41%	197 838,69 €
Total hors report du résultat	8 546 216,95 €	8 416 290,15 €	2%	117 275,18 €
TOTAL	8 546 216,95 €	8 416 290,15 €	2%	129 926,80 €

Résultat	1 635 879,75 €	3 217 235,32 €	-49,15%	- 1 581 355,57 €
----------	-----------------------	-----------------------	----------------	-------------------------

Les dépenses :



- Charges à caractère général : 2 943 417,74 €

- Contrat de prestations de services, convention assistance technique astreinte, surveillance et entretien des installations du service assainissement, gestion des télégestions des postes de relèvement (82%)
- Remboursement du coût de gestion de la station des 60 Bornes à la Communauté de Communes Océan Marais de Monts et des frais de siège au budget principal (12 %)

Le nouveau marché de prestation de services pour la gestion des eaux usées ainsi que la progression des remboursements des frais de gestion de la station des 60 bornes et des frais de siège entraîne une évolution du chapitre de 206 000 €. Cette évolution est réduite par des frais d'étude supportés en 2022 et non reconduits en 2023 pour un montant de 85 000 €

- Charges de personnels : 1 000 466,86 €

Le personnel du service assainissement est composé de 15 agents.

La hausse du point d'indice en juillet 2023 et l'évolution des carrières expliquent la progression du chapitre à hauteur de 29 070,31 €.

- Autres charges de gestion courante : 18 730,89 €

- Remboursement au budget principal d'une quote-part des indemnités d'élus et des frais de gestion courante.

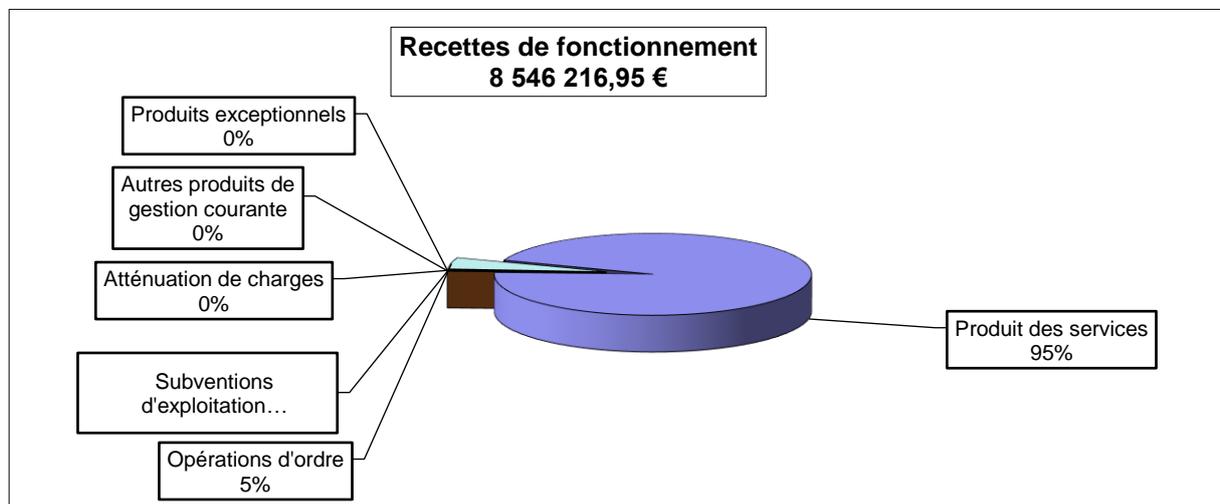
- Charges Financières : 235 859,66 €

- Intérêts des prêts : 185 159,97 €
- Intérêts courus non échus : 27 988,76 €
- Intérêts de la ligne de trésorerie : 22 710,93 €

L'évolution des charges de ce chapitre s'expliquent par le remboursement du nouveau prêt réalisé en 2022 + 74 k€, le transfert des prêts de Coëx et Commequiers + 50 k€, les ICNE +27 k€ et les intérêts de la ligne de trésorerie +22 k€.

- **Charges Exceptionnelles : 199 807,96 €**
 - o Pénalités pour rupture anticipée des contrats SAUR : 152 435 €
 - o Annulation de titres sur exercices antérieurs : 47 372,96 €
- **Provisions : 300€**
 - o Ajustement de la provision pour le Compte Epargne Temps des agents.
- **Opérations d'ordre : 2 511 754,09 €** correspondent aux amortissements.

Les recettes :



- **Produit des services : 8 125 552,46 €**
 - o Participation financière Assainissement Collectif (PFAC) : 405 889 € (590 100 € en 2022)
 - o Redevance assainissement collectif : 7 692 942 € (7 622 330,96 € en 2022)
 - o Refacturation de personnel au budget annexe SPANC : 19 402,59 € (13 341,64 € en 2022)
 - o Refacturation de frais à la société CNR : 7 318,57 €

La baisse de recettes des produits des services est à imputer à la diminution des facturations au titre de la participation au raccordement à l'assainissement collectif.

- **Subventions d'exploitation : 15 921,16 €**
 - o Subvention de l'Agence de l'Eau au titre du diagnostic en amont et plan d'actions pour la réduction des micropolluants sur le bassin des stations d'épuration du Brandeau et du Havre de Vie : 14 950 €
 - o Participation du Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publiques (FIPHFP) : 971,16 €
- **Autres produits de gestion courante : 3 701,91 €**
 - o Le FCTVA perçu sur l'entretien du réseau est enregistré à ce chapitre.

- **Produits exceptionnels : 6 777,51 € :**

Remboursement de factures payées à tort sur exercices antérieurs et régularisation de rattachements.

- **Atténuation de charges : 13 941,62 €**

- Sont enregistrés à ce chapitre les remboursements d'arrêts maladie des agents.

- **Opérations d'ordre : 380 322,29 €**

- Amortissement des subventions d'équipement.

Section d'investissement :

La section d'investissement présente un déficit au 31/12/2023 de 1 265 024,06 €.

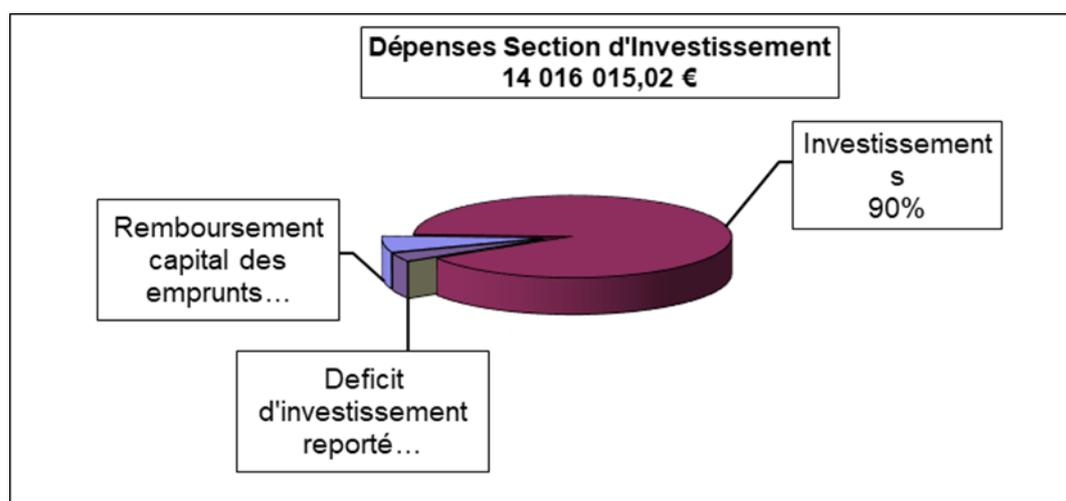
Les restes à réaliser au 31/12/2023 sont quant à eux en excédent de 5 029 562,93 €.

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Dépenses d'équipement	12 653 137,58 €	19 596 889,44 €	-35,43%	- 6 943 751,86 €
Remb. capital des emprunts	895 403,66 €	588 909,25 €	52,04%	306 494,41 €
déficit d'investissement N-1 reporté	- €	4 003 274,16 €		
Dépenses réelles	13 548 541,24 €	24 189 072,85 €	-43,99%	- 6 637 257,45 €
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>467 473,78 €</i>	<i>459 352,33 €</i>	<i>1,77%</i>	<i>8 121,45 €</i>
TOTAL	14 016 015,02 €	24 648 425,18 €	624,41%	- 6 629 136,00 €

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
FCTVA	2 623 474,47 €	2 796 671,77 €	-6,19%	- 173 197,30 €
Mise en réserve (1068)	2 646 751,98 €	5 732 999,57 €	-53,83%	- 3 086 247,59 €
Subventions	2 263 435,23 €	4 174 611,90 €	-45,78%	-1 911 176,67 €
Excédent d'Investissement reporté	2 618 423,70 €	- €	#DIV/0!	2 618 423,70 €
Emprunts	- €	10 000 000,00 €	-100,00%	- 10 000 000,00 €
Recettes réelles	10 152 085,38 €	22 704 283,24 €	-55,29%	- 2 552 197,86 €
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>2 598 905,58 €</i>	<i>1 625 542,43 €</i>	<i>59,88%</i>	<i>973 363,15 €</i>
TOTAL	12 750 990,96 €	24 329 825,67 €	-47,59%	- 1 578 834,71 €

Résultat de la section d'investissement	- 1 265 024,06 €	- 318 599,51 €		- 946 424,55 €
--	-------------------------	-----------------------	--	-----------------------

Les dépenses d'investissements sont composées du remboursement du capital des emprunts pour 895 403,66 €, des dépenses d'équipement pour 12 652 818,62 € et des amortissements pour 467 473,78 €.

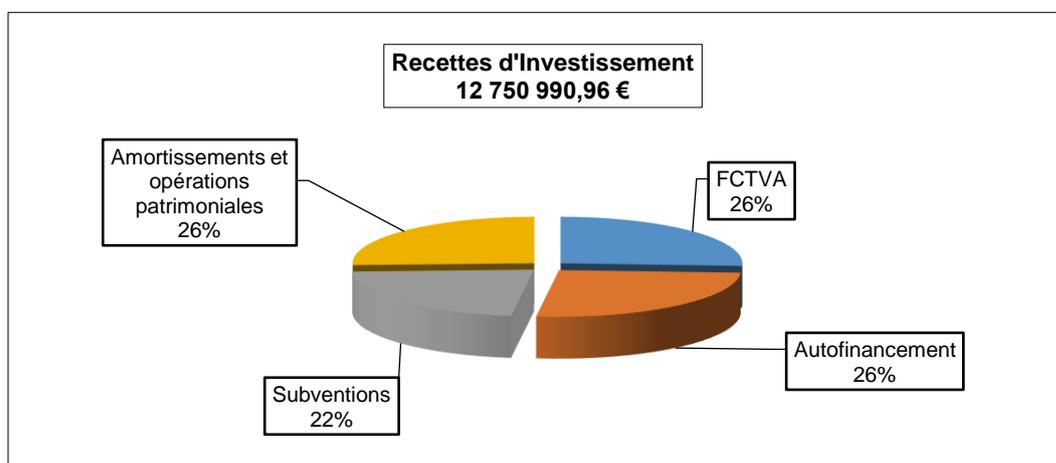


Détail des dépenses d'équipement 2023

Dépenses d'équipement	Montant en €	%
Construction nouvelle station	7 189 729,60 €	56,82%
Schéma directeur Assainissement EU	206 223,63 €	1,63%
Mise en place d'un réseau de transfert d'effluents industriels au Vendéopôle	929 115,83 €	7,34%
Aiguillon sur Vie	912 234,21 €	7,21%
Bretignolles Sur Mer	524 644,21 €	4,15%
La Chaize Giraud	9 625,46 €	0,08%
Coëx	55 353,96 €	0,44%
Commequiers	235 571,20 €	1,86%
Le Fenouiller	28 881,76 €	0,23%
Givrand	418 970,54 €	3,31%
Landeveille	36 848,79 €	0,29%
Notre Dame de Riez	1 544,61 €	0,01%
Saint Gilles Croix de Vie	942 358,06 €	7,45%
Saint Hilaire de Riez	1 061 529,76 €	8,39%
Saint Maixent Sur Vie	36 413,28 €	0,29%
Saint Révérend	52 303,93 €	0,41%
Divers investissements pour le service (caméra, matériel informatique, détecteur métaux...)	11 788,75 €	0,09%
TOTAL	12 653 137,58 €	100%

Les recettes sont composées :

- Du FCTVA pour 2 623 474,47 €,
- De la part de l'excédent de fonctionnement de 2022 mis en réserve pour 2 646 751,98€,
- Subvention de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation du réseau à l'Aiguillon Sur Vie pour 40 455€ et la réalisation de la station d'épuration pour 2 222 209 €,
- Des révisions négatives sur marchés pour 771,23 €,
- L'excédent d'investissement à fin 2022 reporté du budget annexe Assainissement soldé en 2022 pour 2 618 423,70 €,
- De l'amortissement des biens pour 2 598 905,58 €.



Dettes :

La dette du budget ASSAINISSEMENT REGIE de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'élève au 31/12/2023 à 13 544 517,19 €

La dette est composée de 18 emprunts répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

La caractéristique de la dette est la suivante :

Éléments de synthèse	Au 31/12/2023
Dettes globales :	13 544 517,19 €
Taux moyen :	1,41 %
Durée résiduelle moyenne :	19,71 ans

Tous les prêts en cours sont classés « 1A », soit le niveau de risque le plus faible selon la charte de bonne conduite « Gissler », sur une échelle pouvant aller jusqu'à 6 et F.

5.3. Budget annexe – SPANC

Le SPANC est le service public de l'assainissement non collectif. Il a pour objet de contrôler l'état de bon fonctionnement des installations de traitement des effluents des particuliers, non raccordés au réseau, afin d'éviter la pollution du milieu récepteur.

Le budget SPANC, à fin 2023, présente un déficit de fonctionnement de 6 758,72 €.

Ce budget enregistre :

↳ En dépenses : 120 645,57 €

- la refacturation par la SAUR des contrôles d'assainissements non collectifs (35 493,76 €)
- diverses charges de gestion du service (18,04 €)
- la refacturation par le budget assainissement régie des charges de personnel (19 402,59€)
- aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs (49 222,28 €)
- le déficit de fonctionnement 2019 reporté (16 508,90 €)

↳ En recettes : 113 886,85 €

- le reversement par la SAUR du paiement des contrôles par les propriétaires (37 199,53 €)
- pénalités pour non réhabilitation (3 687,32 €)
- la subvention du budget principal (73 000€)

5.4. Budget annexe – ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les opérations comptables afférentes à la réalisation des zones artisanales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont retracées dans ce budget annexe.

De manière générale, ce budget enregistre en dépenses les acquisitions foncières, les études et les travaux d'aménagement et de viabilisation de la zone. En recettes, les ventes de parcelles viennent équilibrer les comptes.

La section de fonctionnement du Budget **ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES** fait apparaître au 31/12/2023 un résultat nul de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement de 2 278 265,88 €.

Ce déficit correspond au montant de la valeur du stock de parcelles restant à commercialiser sur les différentes zones du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et n'appelle pas de vigilance particulière.

Le résultat cumulé correspond au coût de revient des zones d'activités économiques (ZAE) en cours de réalisation ou de commercialisation suivantes :

- ZAE « Sainte Henriette » à l'Aiguillon Sur Vie : + 32 786,64 €
- ZAE « La Davilière » à l'Aiguillon Sur Vie : + 44 790,49 €
- ZAE « La Jagoise » à Brem Sur Mer : + 7 641,06€
- ZAE « Le Peuble » à Brétignolles Sur Mer : - 259 386,51 €
- ZAE « Pôle Technique Odysée » à Coëx : - 800 310,32 €
- ZAE « Les Dolmens » à Commequiers : - 46 933,37 €
- ZAE « Le Soleil Levant » à Givrand : - 111 567,47 €
- ZAE « La Croisée Mairand » à La Chaize Giraud : - 24 607,07€
- ZAE « La Fraignaie » au Fenouiller : + 98 217,03 €
- ZAE « Les Brosses » à Notre Dame de Riez : - 80 539,82 €
- ZAE « La Bégaudière » à Saint Gilles Croix de Vie : - 94 943,24 €
- ZAE « La Marzelle » à Saint Hilaire de Riez : + 19 313,39 €
- ZAE « les Mares » à Saint Hilaire de Riez : - 3 230,00 €
- ZAE « Les Taillées » à Saint Hilaire de Riez : - 96 874,55 €
- ZAE « La Jarrie » à Saint Hilaire de Riez : - 293 699,34 €
- ZAE « Le Fief du Moulin » à Saint Maixent Sur Vie : - 254 465,65 €
- ZAE « La Maubretière » à Saint Révérend : - 177 002,15 €
- ZAE à Landevieille : - 9 169,50 €
- ZAE « Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » : - 12 667,30 €
- Toutes zones : - 215 618,20 €

Les écritures de l'exercice 2023 ont été :

↳ Les Dépenses : 601 040,78 €

- Achat de terrains pour 292 119,95 € (ZAE La Jarrie Saint Hilaire de Riez),
- Etudes pour 15 085 € (La Chaize Giraud 2,2 k€, Commequiers 1,6 k€, Saint Gilles Croix de Vie 4,5 k€, Saint Hilaire de Riez « La Jarrie » 3,3 k€ et Saint Révérend 3,3 k€),
- Travaux de viabilisation pour 197 321,95 € (ZAE de la Chaize 1,4 K€, du Fenouiller 14 K€, Saint Hilaire de Riez « Les Taillées » 31,1 k€, Saint Maixent Sur Vie 86,4 k€ et Saint Révérend 64,2 K€),
- Taxe foncière pour 16 569 €
- Charges de personnel : 79 944,88 €

↳ Les Recettes : 523 205,15 €

- Vente de terrains pour 522 186 € (La Chaize Giraud 228,1 k€, Coëx 23,5 k€, Le Fenouiller 92,5 k€, et Saint Révérend pour 177,9 k€)
- Dégrèvements de taxes foncières pour 1 019,15 €

5.5. Budget annexe – ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE

Ce budget annexe retrace les écritures liées à l'entretien et à la location de l'entreprise NV EQUIPMENT dans la zone de la Bégaudière à Saint Gilles Croix de Vie.

La section de fonctionnement de ce budget dégage à fin 2023 un excédent de 34 859,25 € et la section d'investissement un déficit de 210 878,63 € soit un déficit cumulé de 176 019,38€.

Les loyers perçus par NV EQUIPMENT couvrent les intérêts de l'emprunt en cours et la dotation aux amortissements, mais ne couvrent pas la totalité du remboursement du capital de l'emprunt et les dépenses d'entretien supportées, soit un déficit cumulé depuis 2009 de 135 748,92 €.

Ce déficit d'investissement est également lié aux travaux effectués en 2014 pour la réhabilitation du bâtiment NV EQUIPMENT à hauteur de 114 146,01 € et le coût des frais de notaire et la réalisation d'une rampe d'accès en 2009 pour 11 489,45 €.

Ce déficit a été réduit en 2017 par la cession d'un terrain de 2 439 m² à la société NV EQUIPMENT à hauteur de 85 365 €.

La dette est constituée d'un prêt Crédit Agricole de 900 000 € réalisé en 2009 au taux fixe de 4,10 % et dont le capital restant dû au 31/12/2023 est de 46 282,53 €. Le terme du prêt est fixé au 15 juillet 2024.

5.6. Budget annexe – PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

La pépinière d'entreprises est un ensemble de bureaux et d'ateliers créés par la Communauté d'Agglomération dans la ZAE du Peuple à Brétignolles sur Mer.

Ces équipements sont loués à des jeunes entreprises pour les aider à se développer. Cet établissement connaît un succès réel et la Communauté d'Agglomération va créer un nouveau lieu similaire dans le Vendéopôle de Givrand.

La section de fonctionnement du Budget PEPINIERE D'ENTREPRISES fait apparaître à fin 2023 un déficit de 10 734,44 € et la section d'investissement un déficit de 201 294,06 € soit en cumulé un déficit 212 028,50 €.

Les loyers encaissés n'ont permis de couvrir le remboursement des annuités du prêt qu'à compter de 2013. Un déficit d'exploitation de 83 402,82 € s'est donc constitué et se résorbe progressivement. Une cession de terrain en 2014 de 5 824 € est venue réduire ce déficit.

En 2023, ont commencé les travaux de construction du nouvel hôtel d'entreprises au Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et ont été supportés, représentant 134 449,68 €.

L'emprunt a été totalement remboursé en 2023.

5.7. Budget annexe – PORTS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

La Communauté d'Agglomération assure directement ou indirectement la gestion de deux ports existants et celle d'un port en projet :

- le port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie : c'est un port départemental concédé par le Département de la Vendée à la Communauté d'Agglomération qui en a délégué la gestion à la SEMVIE.

La SEMVIE exploite le port et verse chaque année à la Communauté d'Agglomération une redevance (d'un peu plus de 400 K€) destinée à couvrir les frais de gros entretien et de renouvellement des installations portuaires. Les écritures comptables liées au port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie apparaissent dans ce budget annexe.

- Le port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie est lui aussi un port départemental. Il a été concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée qui exploite tous les ports de pêches vendéens. En 2015, la CCI a fait part de sa volonté d'arrêter l'exploitation du port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie pour recentrer l'activité sur le port des Sables d'Olonne.

Oposés à cette fermeture, les élus du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont constitué une société d'économie mixte, la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, qui a obtenu la sous-délégation du port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie.

La Communauté d'Agglomération est l'actionnaire principal de cette société, qui reste cependant indépendante comptablement. Les écritures comptables liées à l'exploitation apparaissent donc uniquement dans les comptes de cette société. Hormis l'apport en capital social initial (versé sur le budget principal), la Communauté d'Agglomération ne supporte aucune dépense et n'encaisse aucune recette en rapport avec cette activité commerciale.

- Le port de plaisance de Brétignolles sur Mer est un projet que les élus communautaires, par délibération du 22 juillet 2021, ont décidé de ne pas poursuivre. La Communauté d'Agglomération a financé, depuis 2015, des études et travaux ainsi que des frais annexes. Ces écritures comptables figurent dans ce budget annexe.

Le Budget PORTS, à fin 2023, présente un excédent de fonctionnement de 1 533 € et un déficit d'investissement de 709 223,93 € soit en cumul un déficit de 707 690,93 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2023 sont quant à eux en excédent de 88 983,45 €.

Les opérations réalisées en 2023 ont été les suivantes :

↳ En dépenses : 450 117,93 €

- taxe foncière, indemnités de résiliations de marchés, solde de marché et remboursement des réservations d'anneaux pour le port de Brétignolles Sur Mer (61 960,45 €)
- remboursement des prêts ayant financé le port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (242 386,56 €)
- remboursement des prêts rattachés au port de plaisance de Brétignolles sur Mer (46 771 €)
- entretien, balisage et taxe foncière du port de Saint Gilles Croix de Vie (84 863,42 €)
- demi-coquilles pour le port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (14 136,50 €)

↳ En recettes : 568 863,94 €

- redevance d'exploitation du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (427 376,13 €)
- refacturation de charges à la SEMVIE et divers (2 982,80 €)
- report de l'excédent constaté à fin 2022 (3 505,01 €)
- subvention du budget principal (135 000 €)

La dette du budget annexe PORTS s'élève à 873 243,14 € et se répartit ainsi :

- Port de Saint Gilles Croix de Vie : 343 243,14 € soit 7 emprunts en cours,
- Port de Brétignolles sur Mer : 530 000 € soit 1 emprunt en cours

Éléments de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Dette globale :	873 243,14 €	1 136 838,14 €	↓
Taux moyen :	2.46 %	2.80 %	↓
Durée résiduelle moyenne :	8.73 ans	8,37 ans	↑

6. Les Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement AP/CP

La Communauté d'Agglomération a créé 8 autorisations de programmes qui sont en cours de validité sur l'exercice 2023 :

↳ Budget Principal :

- AP 14 Salle de spectacles
- AP 15 Equipements annexes du lycée,
- AP 16 Extension du siège administratif
- AP 17 Pistes cyclables
- AP 18 Eaux pluviales urbaines
- AP 19 Perré de Saint Gilles Croix de Vie
- AP 20 Ouvrages d'art

↳ Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

- AP 1 Station d'épuration Givrand,

La répartition des crédits de paiement de ces autorisations de programme est la suivante :

↳ Budget Principal :

BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2023

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
AP n°14 - Salle de spectacles	7 595 913,00 €	7 474 487,88 €	121 425,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AP n°15 – Equipements annexes du Lycée	9 085 000,00 €	8 810 447,56 €	274 552,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°16 - Extension siège administratif	3 950 000,00 €	141 976,27 €	2 568 023,73 €	1 240 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°17 - Pistes cyclables	4 180 000,00 €	986 864,01 €	1 600 000,00 €	800 000,00 €	793 135,99 €	0,00 €	0,00 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	2 077 079,52 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €
N°19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	600 000,00 €	500 000,00 €
N°20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €	0,00 €	95 605,00 €	1 443 100,00 €	669 575,00 €	621 120,00 €	0,00 €
TOTAL	44 717 392,52 €	19 490 855,24 €	7 659 606,29 €	7 433 100,00 €	5 412 710,99 €	4 221 120,00 €	500 000,00 €

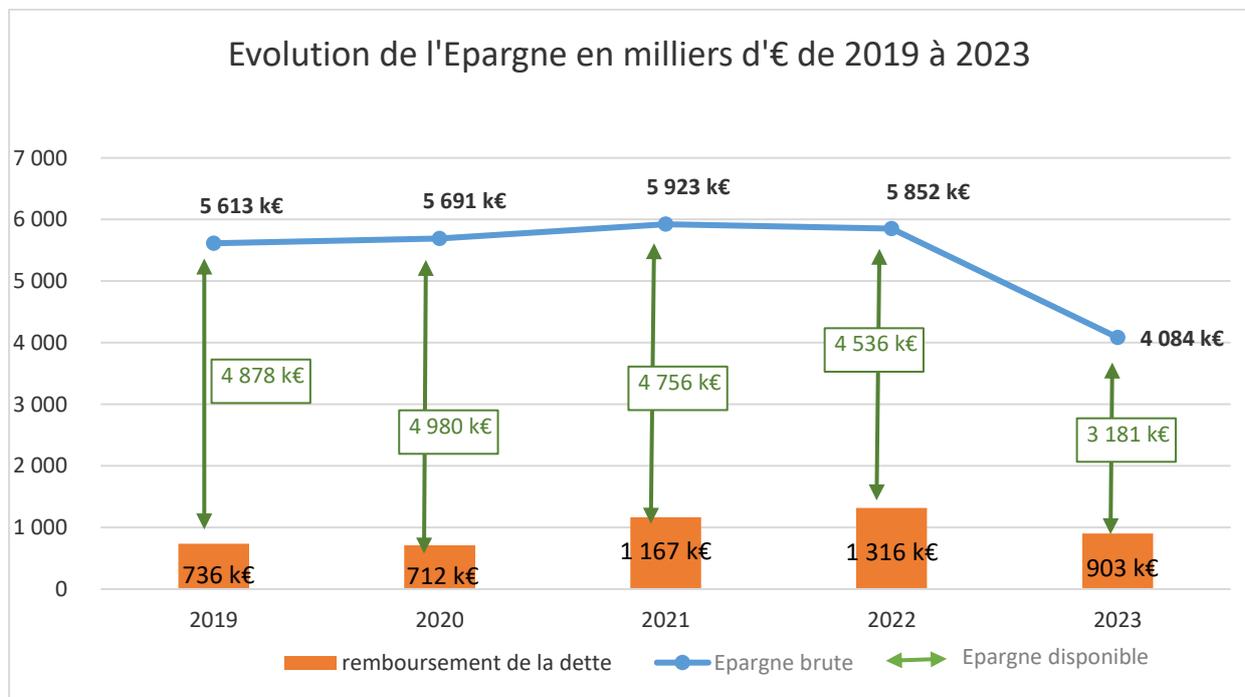
↳ Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

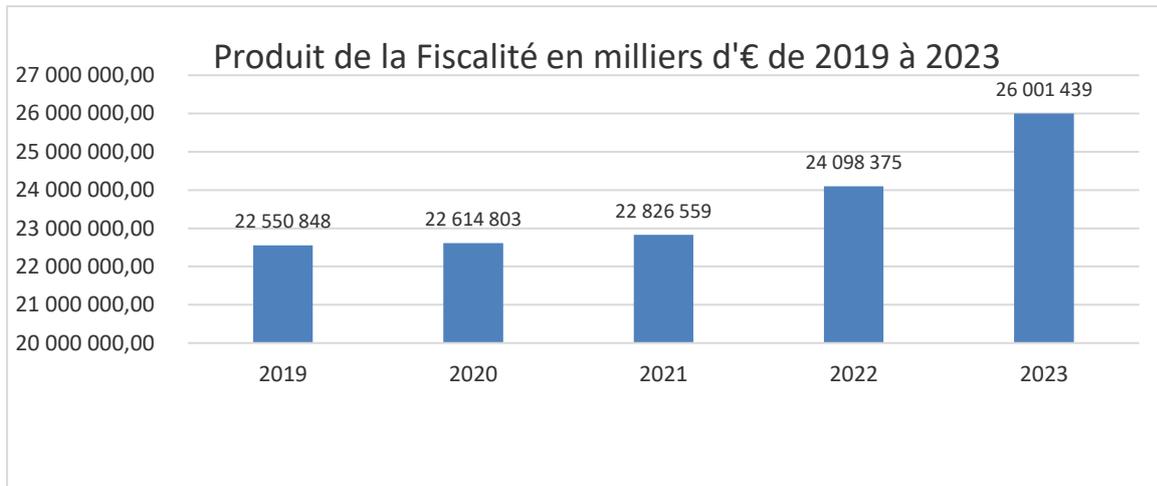
AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
AP n°1 - Station d'épuration Givrand	43 000 000,00 €	33 251 460,49 €	8 898 451,86 €	850 087,65 €

7. Budget Principal – Rétrospective 2019-2023

Jusqu'en 2022, les cessions de biens immobiliers ont permis, de garder une Capacité d'Autofinancement Brute supérieure à 5 millions et de réduire l'endettement en remboursant par anticipation les prêts liés à ces bâtiments.

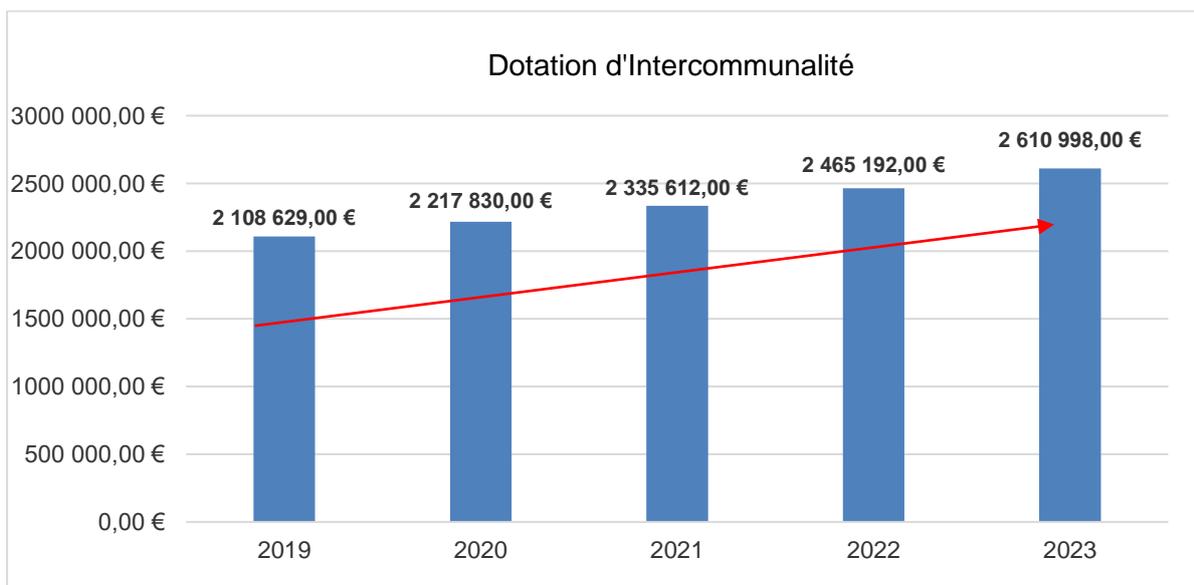
Malgré le dynamisme des bases fiscales et des dotations d'Etat en progression, l'exercice des nouvelles compétences, et tout particulièrement les mobilités (transports scolaires et transports urbains), ainsi que la montée en puissance de la compétence eaux pluviales et de l'action sociale exercées par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales, a entraîné en 2023 une dégradation de la Capacité d'Autofinancement Brute.

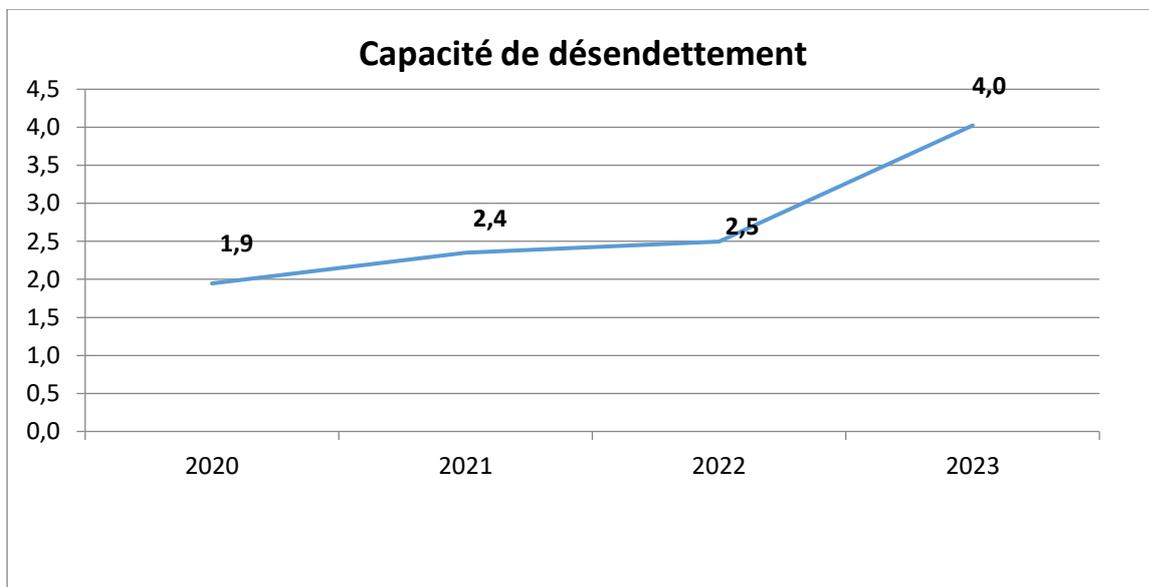
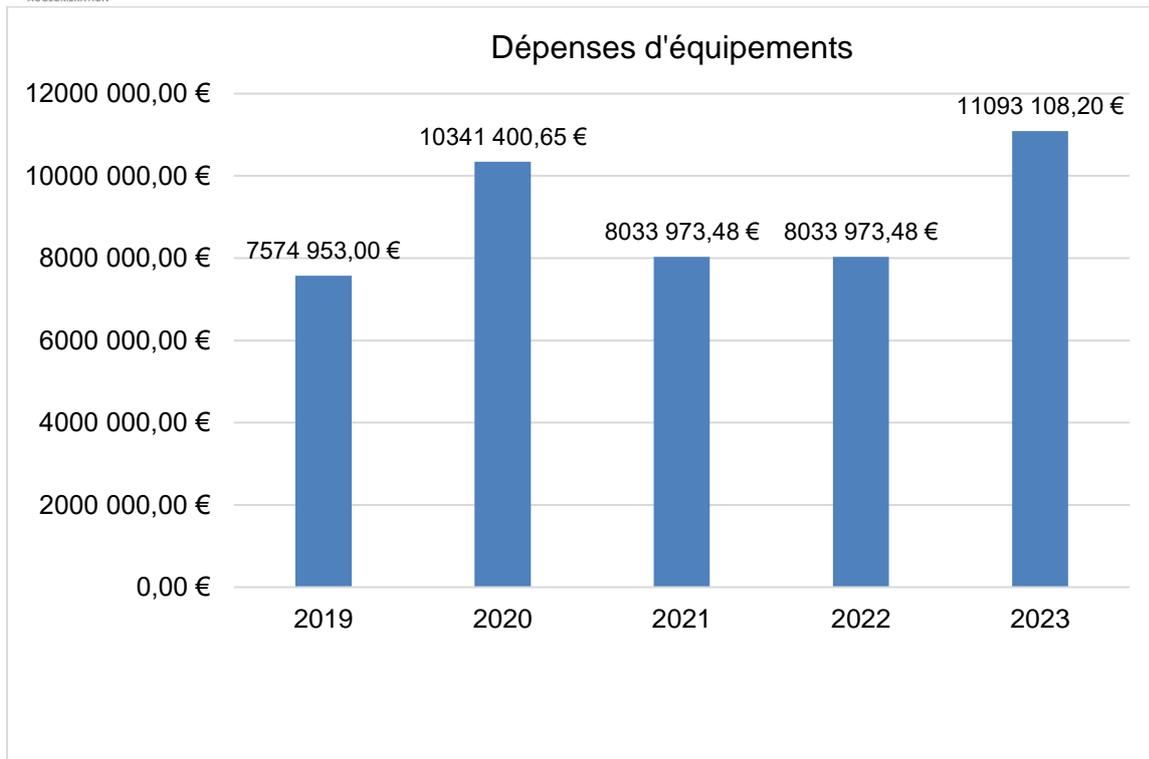




Niveau des taux d'imposition :

Impôts et taxes	Taux 2023
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23,05 %
Taxe d'habitation (TH)	10,46 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	2,69 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	1,95 %





8. LES RATIOS LÉGAUX

Désignation	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Valeurs CA 2023		Moyenne nationale (source DGFIP année 2022)
	Population DGF (77 270 habt.)	Population INSEE (52 622 habt.)	
Dépenses réelles de fonctionnement/population	252,43 €	370,67 €	423,00 €
Produit des impositions directes/population	176,96 €	259,85 €	227,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	305,28 €	448,27 €	517,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	96,14 €	141,17 €	101,00 €
Encours de dette/population	212,68 €	312,30 €	379,00 €
DGF/population	33,79 €	49,62 €	86,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	29%	29%	39%
Dépenses de personnel (nette de refacturation) /dépenses réelles de fonct.	26%	26%	
Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	87%	87%	89%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	29%	29%	20%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	64%	64%	73%